

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député prenait le temps de lire le projet de loi, il verrait que le préambule stipule clairement à l'article 3 que le transport est un outil reconnu de développement économique. Cela n'a jamais été précisé dans la loi auparavant. C'est une partie intégrante de l'accord signé par toutes les provinces et le ministre de l'Expansion industrielle régionale il y a environ un an. C'est un aspect important et vital de la politique du gouvernement en matière d'expansion économique régionale.

ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROJET DE LOI

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre ne voudrait pas induire la Chambre en erreur par inadvertance en laissant entendre que les premiers ministres provinciaux ont appuyé une déclaration qui manque autant de conviction. Le ministre insérera-t-il un article dans le projet de loi pour garantir que les programmes des autres ministères fédéraux et des gouvernements provinciaux en vue d'éliminer les disparités régionales ne seront pas détruits à cause de la philosophie de déréglementation adoptée par le gouvernement, qui s'appuie uniquement sur les conditions du marché et non sur la nécessité de lutter contre les disparités régionales?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, ce projet de loi sur les transports est la meilleure chose qui soit jamais arrivée au Canada pour favoriser l'expansion économique régionale.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: C'est faux et vous le savez.

M. Mazankowski: Au lieu d'induire la Chambre en erreur par inadvertance, le député aurait dû assister à la séance d'information que nous avons tenue à l'intention des partis de l'Opposition hier. Les députés d'en face ont refusé d'y assister. S'ils l'avaient fait, ils comprendraient peut-être le projet de loi un peu mieux.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER DANS LES NOUVEAUX
LOTISSEMENTS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre responsable de Postes Canada. Le secrétaire parlementaire a dit que les Canadiens qui attendaient la livraison à domicile dans les nouveaux lotissements ne devaient plus compter dessus. Au lieu de faire la politique aux Postes par lapsus, le ministre demandera-t-il aux Canadiens s'ils approuvent son intention de traiter certains Canadiens comme des citoyens de deuxième zone ou

s'ils veulent qu'il essaie à nouveau de voir s'il est réaliste de vouloir réduire rapidement la dette aux Postes?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, j'ai répondu de nombreuses fois à cette question. Nous examinons de nombreuses possibilités. Nous proposerons bientôt un plan d'entreprise et nous donnerons des détails à cette occasion.

ON DEMANDE QUE LA POPULATION SOIT CONSULTÉE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le ministre est-il d'accord avec la déclaration suivante que le premier ministre a faite en 1984:

Le parti progressiste conservateur trouve que le programme actuel de réduction rapide de la dette de Postes Canada manque de réalisme et qu'il est la cause des problèmes de... détérioration du service postal...

Le ministre demandera-t-il personnellement aux Canadiens s'ils veulent être traités avec justice ou s'ils veulent que les Postes réduisent rapidement leur dette? Ne trouve-t-il pas que ses collègues du Cabinet recevront le message?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je peux répondre affirmativement aux deux questions.

M. Keeper: Agissez alors.

* * *

● (1140)

LA DÉFENSE NATIONALE

LA RESPONSABILITÉ DE L'INCENDIE DE FORÊT AU NOUVEAU-
BRUNSWICK

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, ma question, ce matin, s'adresse au ministre associé de la Défense nationale et porte sur une promesse que le ministre avait faite aux habitants de Upper Gagetown, au Nouveau-Brunswick, qui ont subi des pertes matérielles, financières et morales en raison des incendies qui se sont produits ce printemps. Comme le ministre avait promis des indemnités rapides et généreuses, j'aimerais qu'il dise à la Chambre s'il y a eu des progrès dans ce domaine dont nous pourrions faire part aux habitants de la région?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, une commission d'enquête a en effet établi que le ministre de la Défense nationale était responsable de l'incendie qui a commencé sur le champ de tir du camp de Gagetown. J'ai demandé et reçu l'approbation du Conseil du Trésor pour des fonds visant à indemniser les victimes et on m'a dit que les chèques commenceraient à être envoyés la semaine prochaine.